

# DISCRIMINATION SYNDICALE DANS LES MISSIONS LOCALES DES HAUTS-DE-FRANCE



ENCORE ET TOUJOURS !!!!

## LE DIRECTEUR DE LA MISSION LOCALE DE VILLENEUVE D'ASCQ S'ATTAQUE A NOTRE CAMARADE BRUNO

### Que se passe-t-il à la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq (ADÉLIE VAMB) ?

Le directeur ayant tout fait pour qu'il n'y ait pas de CSE au sein de la Structure, nos camarades Mélissa et Amélie ont demandé la mise en place des élections en août 2023. Les ennuis débutent pour elles : les pressions du directeur se multiplient.

Avec la complicité de la présidente et après de nombreuses entraves de la direction qui a fait trainer autant que possible la mise en place des élections en ne répondant pas aux demandes de la CGT, les élections ont lieu finalement en mars 2024 (7 mois après la demande d'une partie du personnel !).

En plus des entraves répétées, les élections elles-même furent entachées de très nombreuses irrégularités par les agissements du directeur.

A tel point que la CGT a saisi le Tribunal Judiciaire qui dans son délibéré du 2 septembre 2024 condamne la Mission Locale à l'annulation des élections et au versement de l'article 700 à la CGT.

Fatiguées des pressions de la direction, nos deux camarades candidates ont depuis quitté la Structure.

### C'est au tour de notre camarade Bruno de payer :

Bruno est salarié du réseau des Missions Locales depuis 2007. Embauché à la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq depuis 9 ans : pas de reproche sur son travail, aucune sanction. Mais depuis qu'il est syndiqué à la CGT, c'est l'enfer pour lui. Le 25 novembre 2024, il est convoqué à un entretien par le directeur. Celui-ci lui annonce ouvertement « qu'il est temps de se séparer » et lui propose de rompre son contrat au travers d'une rupture conventionnelle. Choqué et surpris, Bruno refuse. Bruno est Chargé de Projet : il aime son travail qu'il fait bien et il n'y a aucune raison que ça s'arrête.

### Bruno candidat CGT aux élections du CSE ; pour le directeur, il faut le dégager :

Non seulement Bruno n'a pas envie de partir mais il annonce le 27 novembre son intention de se présenter aux prochaines élections du CSE sur la liste CGT (après l'annulation des élections précédentes par le Tribunal).

Conséquence : sans raison, Bruno est de nouveau convoqué à un entretien le 5 décembre. Ce jeudi-là, le directeur lui annonce sa mise à pied immédiate et l'informe qu'il est convoqué à un entretien préalable à licenciement le lundi 16 décembre !!! Il est sommé de prendre ses affaires et de rentrer chez lui. On lui coupe l'accès à sa messagerie professionnelle, on lui reprend son badge (ben oui on pointe à une badgeuse à la Mission Locale...pour mieux contrôler tout le monde). Bref...Bruno ne fait déjà plus partie du personnel. Sonné, le médecin traitant de Bruno lui a prescrit un arrêt de travail.

### Le droit syndical est constitutionnel !

Rappelons le Préambule de la Constitution

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

**LA CHASSE ANTI-CGT SE POURSUIT : APRES LES MISSIONS LOCALES DU GRAND  
PLATEAU PICARD, DE WATTRELOS, D'HENIN BEAUMONT, DE ST POL SUR TERNOISE  
C'EST MAINTENANT A LA ML DE VILLENEUVE D'ASCQ QU'IL FAUT DEGAGER LA CGT**

**TOUTE LA CGT SOUTIENDRA ET ACCOMPAGNERA BRUNO  
NON AU LICENCIEMENT DE NOTRE CAMARADE**

Montreuil, le mardi 10 décembre 2024

